

Facture

N° : FAC2023185
Date : 26/04/2023
N° client : 0582

ASS RERTR

333 AVENUE EDOUARD HERRIOT
46000 - CAHORS
FRANCE

MAS DE LUCET

Madame Heumery
Rue du Mas de Lucet
46090 VERS

Réf. : BLANCHISSERIE

Prestation blanchisserie concernant le mois d'avril 2023

Libellé	Qté	PU	Rem.	Montant
La facture correspond aux BL : 849				
Drap housse 2 pers	12,00	2,25 €	0,00%	27,00 €
Drap housse 2 pers	4,00	2,25 €	0,00%	9,00 €
Housse de couette 140	2,00	2,10 €	0,00%	4,20 €
Housse de couette 240/220	6,00	2,40 €	0,00%	14,40 €
Taie d'oreiller	16,00	0,50 €	0,00%	8,00 €
Taie de traversin	1,00	0,50 €	0,00%	0,50 €
serviette de toilette	3,00	0,60 €	0,00%	1,80 €
Drap de bain	7,00	0,65 €	0,00%	4,55 €
Essuie main	1,00	0,30 €	0,00%	0,30 €
Tapis de bain	3,00	0,50 €	0,00%	1,50 €
Sac à linge rouge	2,00	0,30 €	0,00%	0,60 €
Sous-total				71,85 €

La facture correspond aux bons de livraison : 256

- Non assujetti à la TVA.
- TVA non applicable, art. 293 B du CGI

Règlement	Virement	Total	71,85 €
Echéance(s)	71,85 € au 26/05/2023		

Coordonnées bancaires	
Nom	CAISSE EPARGNE
IBAN	FR76 1313 5000 8008 1087 1994 984
BIC	CEPAFRPP313

Le montant total s'élève à soixante et onze euros et quatre-vingt-cinq centimes

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-6, alinéa 12 du Code de Commerce).

Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).

-
Aperçu du modèle de mention